



Informations municipales

SPÉCIAL P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Mairie

16 Grande Rue—27720 NOYERS

☎ : 02.32.55.65.72

✉: commune-de-noyers@wanadoo.fr

De la carte communale au PLU...

Face aux enjeux d'aménagement **et de planification à moyen terme** de notre territoire, la commune s'est engagée par délibération du 7 avril 2015 à transformer la carte communale en PLU.

Tenir compte des évolutions réglementaires...

La carte communale date du 30 décembre 2002. Il est nécessaire de procéder à sa mise à jour et de tenir compte de l'évolution législative prescrite par la loi d'Amélioration du Logement et pour un Urbanisme Rénové (ALUR) visant à une meilleure efficacité et cohérence des politiques d'urbanisme. La loi vise ainsi à accroître l'effort de construction de logements, tout en luttant contre l'étalement urbain.

...et penser le futur dessin du village

L'ambition du PLU est de prévoir et d'organiser l'avenir du village en relevant quelques défis : Quelle urbanisation pour demain ? Quel type d'habitat ? Quelle amélioration des circuits de déplacements, quelle amélioration du cadre de vie ? Quelle protection des paysages ? tout en tenant compte toutefois de contraintes comme les réseaux et l'assainissement, ou des documents comme de S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) établi à l'échelle du Pays du

.../...

L'élaboration du PLU

Un groupe de travail...

Pour répondre à ces enjeux multiples, la commune se fait accompagner par un bureau d'études spécialisé ainsi que par les personnes publiques associées (Chambre d'agriculture, Pays du Vexin Normand, DDTM...) qui ont pour rôle de guider la commune dans ses choix.

Des représentants de la commune...

Au sein de la municipalité, une commission urbanisme a été formée. Pendant la phase technique - d'une durée d'environ 12 mois-, cette commission se réunira régulièrement pour mener un travail de réflexion à partir des contenus délivrés par le bureau d'études.

Il s'agira de dresser le diagnostic du territoire, de définir ensuite les objectifs du PLU et de travailler à des outils réglementaires et opérationnels pour mettre en œuvre ces objectifs.

.. Et des habitants

Aujourd'hui, le PLU n'est qu'au tout début de sa phase technique. Les réflexions sont donc à engager. Afin d'enrichir le débat, la municipalité souhaite que les habitants participent à ce vaste projet. Des réunions publiques sont prévues dans le cadre de la procédure. Un registre de concertation est par ailleurs à votre disposition en mairie, aux heures d'ouverture habituelle (vous pouvez également envoyer des courriers ou mails) pour faire part de vos interrogations ou suggestions.